Ville de Fleury-les-Aubrais
DGA Aménagement, Urbanisme et Patrimoine
Direction de la Stratégie Patrimoniale

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux de rénovation
Résidence Ambroise Croizat (45)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26S015
Date limite de remise des plis	**13/11/2026 à 12h00**
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Ville de Fleury-les-Aubrais
DGA Aménagement, Urbanisme et Patrimoine
Représentant : Madame la Maire

Adresse : Mairie de Fleury-les-Aubrais
Place de la République
45400 Fleury-les-Aubrais

Téléphone : 02 38 71 93 71
Courriel : scp@ville-fleurylesaubrais.fr
Site internet : https://www.ville-fleurylesaubrais.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Travaux de rénovation à la Résidence Ambroise Croizat (45)

Les travaux prévus sur le site de la RAPA, établissement classé ERP de 4e catégorie accueillant quotidiennement des résidents, du personnel et des visiteurs, ont pour objectif :

- La rénovation des installations de chauffage avec la séparation hydraulique des réseaux des bâtiments A et B afin de permettre leur fonctionnement indépendant,
- Le remplacement de l'ensemble des organes de réglage situés dans les appartements et dans les parties communes (robinets thermostatiques, têtes thermostatiques, tés de réglage, vannes d'équilibrage, organes d'isolement et accessoires associés),
- La rénovation complète du logement n°7 du bâtiment A comprenant des travaux de dépose, plâtrerie, cloisons et doublages, menuiseries intérieures, plomberie-sanitaires, électricité, revêtements muraux, peintures, faïences et revêtements de sol, création salle d'eau, installation d'un WC suspendu, mise en place de barres de maintien et d'équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite,
- Des travaux de réfection des peintures dans certaines parties communes du rez-de-chaussée,
- Les travaux préparatoires à l'installation de la fibre dans les logements de la résidence.

- **Allotissement et nomenclature CPV :**

Code CPV principal	Libellé CPV
45453000-7	Travaux de remise en état et de remise à neuf

La consultation est décomposée en 2 lots :

Lot	Description	Nomenclature CPV
2	Tous Corps d'Etat (TCE) : Rénovation d'un logement / peinture au rdc / électricité	45442100-8 : Travaux de peinture 45410000-4 : Travaux de plâtrerie 45421000-4 : Travaux de menuiserie 45330000-9 : Travaux de plomberie 45311200-2 : Travaux d'installations électriques 45432130-4 : Travaux de revêtements de sols
3	Chauffage	45315000-8 : Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation 45331100-7 : Travaux d'installation de chauffage central

NB : le lot n°1 "Etanchéité, VMC, climatisation » a fait l'objet d'une première consultation.

- **Développement durable :**

Dans le cadre de son engagement en faveur de la Transition Ecologique, la Ville de Fleury-les-Aubrais met en œuvre une politique d'achats et de constructions durables et intègre des clauses environnementales dans ses marchés publics, dans le respect de la règlementation en vigueur relative au développement durable.

Ainsi, la Ville est attentive à l'éco-conception et aux matériaux utilisés, ainsi qu'au mode de gestion des déchets, souhaitant privilégier en premier lieu les filières de réemploi / réutilisation, et à défaut de recyclage pour les déchets induits par le chantier. Ainsi, un tri des déchets par matériaux est souhaité.

Le titulaire est tenu de respecter les dispositions qu'il a inscrit dans son mémoire technique, en particulier les mesures à mettre en œuvre pour la réduction de l'impact environnemental des travaux.
Le titulaire est responsable du tri, de la valorisation et de l'élimination des déchets de chantier dans les conditions fixées à l'article 36.1 du CCAG Travaux. Il produit les bordereaux de suivi de déchets correspondants et les transmets au maître d'ouvrage dans les 15 jours suivant leur établissement.

Ainsi, la Ville porte une attention particulière aux conditions d'exécution des prestations et à la qualité des fournitures faisant l'objet du présent marché, notamment par l'intégration de la dimension environnementale dans l'analyse de l'ensemble des critères de jugement des offres.

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Travaux de rénovation à la Résidence Ambroise Croizat (45)
Acheteur	Ville de Fleury-les-Aubrais
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Résidence Autonomie Ambroise Croizat (RAPA) 5 rue de la Paix 45400 Fleury-les-Aubrais
Délai	**Lot 2 TCE : Rénovation d'un logement / peinture au rdc / électricité :** Préparation : 1 mois à compter de la notification du contrat valant ordre de service de démarrage **Rénovation d'un logement / peinture au rdc** Exécution : 5 semaines à compter de la fin de la période de préparation **Electricité :** Exécution : 3 semaines à compter de la fin de la période de préparation **Lot 3 Chauffage :** Préparation : 1 mois à compter de la notification du contrat valant ordre de service de démarrage Exécution : 8 semaines à compter à compter du 03 mai 2027
Développement durable	Clauses environnementales pour les deux lots : - **Gestion des déchets** — Tri des matériaux directement sur site afin de favoriser le recyclage, la valorisation ou le réemploi. - **Maîtrise des nuisances** — Mise en œuvre de mesures pour réduire les bruits, les poussières et les risques de pollution des sols ou des eaux. - **Économie des ressources** — Optimisation des consommations d'eau et d'énergie pendant toute la durée du chantier. (Avec

	compteur dédiés au chantier) - **Protection du site** — Préservation de la biodiversité environnante et limitation de l'impact sur les espaces naturels proches. - **Dialogue local** — Information claire, régulière et transparente auprès des riverains et locataires de l'immeuble concernant le déroulement des travaux. - **Réemploi de matériaux** — Réutilisation des matériaux lorsque c'est possible Critère environnemental
Variation des prix	Fermes actualisables
Nature des prix	Prix forfaitaires

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

Publication de la consultation	Septembre 2026
Remise de l'offre par le candidat	Octobre 2026
Ouverture des plis, Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Octobre, novembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	Décembre 2026
Information des candidats non retenus	Décembre 2026
Signature et notification du contrat	Décembre 2026

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :
- Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques (CCTP) par lot et leurs annexes
- Attestation de visite
- Plans

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site, au plus tard 1 semaine avant la date de remise des offres, sur rendez-vous préalable en contactant **M. Hangla INTHAMONE** aux coordonnées suivantes : hangla.inthamone@ville-fleurylesaubrais.fr - 06 07 52 09 53.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. L'attestation de visite est présente dans les pièces du DCE : elle doit être imprimée par le candidat et présentée lors de la visite. Elle sera signée par le maître d'ouvrage à l'issue de la visite.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Les candidats sont informés que l'acheteur n'autorise pas les constitutions ou modifications de groupement au cours de la consultation.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Pouvoirs en cas de groupement d'entreprises	Habilitation des cotraitants au mandataire
Capacité économique et financière	
Risques professionnels (assurances)	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Capacité technique et professionnelle	
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) : - Qualibat ou équivalent pour chaque lot - Agrément pour travaux amiantés : SOUS SECTION III (décret N°

Document	Descriptif
Situation juridique	
	2012-639 du 4 Mai 2012) – lot 2
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE	Acte d'engagement, complété, un par lot
Attestation de visite	Attestation de visite signée par la maîtrise d'ouvrage
Fiches techniques	Fiches techniques correspondant aux produits utilisés, au matériel ou aux équipements installés dans le cadre des travaux selon le CCTP
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire du lot concerné, complétée, **à remettre en format Excel modifiable et en format PDF**
Mémoire technique	Mémoire technique présentant les dispositions que le candidat mettra en œuvre pour la réalisation des travaux objets du présent marché. Les ouvrages réalisés par le candidat doivent être conformes en qualité et aspect à ceux décrits aux CCTP. Il doit contenir les éléments suivants : **A) Méthodologie de mise en œuvre des travaux comprenant :** Le détail des effectifs affectés au chantier Les moyens techniques déployés Les moyens de sécurité **B) Planning détaillé des tâches : approvisionnement et travaux** **C) Mesures mises en œuvre pour limiter l'impact environnemental des travaux comprenant :** Mesures de gestion des déchets prévues : réemploi, filières de recyclage et traitement des déchets Caractéristiques environnementales des produits proposés (émissions de COV, matière recyclée, …) Mesures prévues pour maîtriser les nuisances sonores, olfactives, la qualité de l'air, économiser les ressources, …

Document	Descriptif
	Le candidat doit axer sa réponse sur les travaux objets du marché et non sur des généralités.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Mairie de Fleury-les-Aubrais
Place de la République
45400 Fleury-les-Aubrais

Contact : Plateforme de dématérialisation AWS

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions sont signées à la remise de l'offre ou après attribution, au choix du candidat. En cas de signature après attribution, le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération**. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :
https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Examen des candidatures :**

En application de l'article R.2144-2 du code de la commande publique, si l'acheteur constate que des pièces ou des informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes celui-ci peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai maximum de 10 jours.

L'acheteur vérifie également l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financières et les capacités techniques et professionnelles des candidats sur la base des éléments demandés à l'article 3 du présent règlement. En application du Code de la commande publique, cette vérification peut être effectuée à tout moment de la procédure et se fera au plus tard avant l'attribution du marché public.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après le classement des offres, le candidat ou le soumissionnaire dont la candidature ou l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

- **Critères de jugement des offres commun aux deux lots :**

Les offres sont analysées, notées sur 100 et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Descriptif	Pondération
1. Prix	Sur la base du montant total inscrit dans l'acte d'engagement, en cohérence avec la DPGF selon la formule suivante : Pondération x (montant de l'offre la plus basse / montant de l'offre considérée)	**50 points**
2. Valeur	Sur la base du mémoire technique et des fiches techniques remis	**40 points**

Critère	Descriptif	Pondération
technique	par le candidat, selon la décomposition suivante : A- Qualité des produits et matériaux B- Pertinence de la méthodologie : moyens humains et techniques C- Pertinence du planning prévisionnel détaillé des tâches : travaux et approvisionnement	*15 points* *15 points* *10 points*
3. Valeur environnementale	A- Mesures de gestion des déchets prévues : réemploi, filières de recyclage et traitement des déchets B- Mesures prévues pour maîtriser les nuisances, économiser les ressources, protéger les espaces naturels et la biodiversité du site	**10 points** *5 points* *5 points*

Dans le cas où le résultat final ferait apparaître une égalité de notation obtenue par plusieurs entreprises, le marché sera attribué à l'entreprise ayant obtenu la meilleure note au critère dont la pondération est la plus élevée.

Pour juger du critère Prix, le prix proposé par le candidat correspond au montant total du prix global et forfaitaire inscrit dans le contrat en euros TTC.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées **avec les 3 candidats les mieux classés** (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement

des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir **au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres** leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 Orléans

Téléphone : 02 38 77 59 00
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr
Télécopie : 02 38 53 85 16
Site internet : orleans.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.
Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.
Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur, William GONZALES (référent RGPD) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).
Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :
Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021